AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3300-7-26

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2026 le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3300-7-26 modifiant le règlement de construction Z-3300 visant les clapets anti-retour.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 5 mai 2026, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 7 mai 2026.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

Châteauguay

Avis public

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3300-7-26

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 7 mai 2026, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3300-7-26 modifiant le règlement de construction Z-3300 visant les clapets anti-retour, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 7 mai 2026, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 7 mai 2026.

Le greffier,

George Dolhan, notaire